



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Allocations de logement

Question écrite n° 47256

Texte de la question

M. Jean-Claude Lefort attire l'attention de M. le ministre delegue au logement sur la suppression de l'allocation logement a toutes les personnes vivant dans des conditions de logement precaires. En effet, cette allocation versee par la caisse d'allocations familiales est retiree a tout locataire qui ne satisfait pas a des criteres tres precis quant a la surface du logement par rapport a la composition de la famille. Ainsi, une femme seule au chomage avec deux enfants se voit automatiquement supprimer son allocation quand elle habite un studio dans le secteur prive. Cela revient a dire que plus les locataires sont dans des conditions precaires, moins ils sont aides. Il lui demande donc de prendre toutes les dispositions utiles, y compris au plan legislatif, afin que cette situation insupportable pour des milliers de locataires en difficulte cesse rapidement.

Données clés

Auteur : [M. Lefort Jean-Claude](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47256

Rubrique : Logement : aides et prets

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 1997, page 197